

Article 9 : « Je crois à la sainte Église catholique »

Paragraphe 2 : L'Église peuple de Dieu, corps du Christ, temple de l'Esprit
CEC 797-801

3. L'Église temple de l'Esprit-Saint

1. L'Esprit-Saint, source de la communion ecclésiale

C'est le Christ ressuscité qui nous communique son Esprit : le point de départ de la mission de l'Esprit-Saint, c'est Pentecôte, mais celle-ci est préparée par d'autres mentions dans l'Évangile selon saint Jean, liées au mystère pascal : le soir de Pâques, Jésus communique son Esprit à ses Apôtres : *Jésus leur déclara : « Recevez l'Esprit-Saint »*¹. Mais déjà, pour bien signifier l'unité de tout le mystère pascal, sur la Croix, le Seigneur déclara : « *Tout est consommé* », puis il *remit l'Esprit*².

Auparavant, l'Esprit Saint agit déjà dans l'Ancien Testament : le don du Saint-Esprit est profondément ancré dans la Révélation biblique. Le terme de *ruha*, signifie, dans l'Ancien Testament : 1° vent, souffle d'air ; 2° force de vie chez l'homme, principe vital, siège de la connaissance et des sentiments ; 3° force de vie chez Dieu, principe de son action aussi bien spirituelle que physique. Dès le récit de la Création dans la Genèse, Parole et Souffle sont liés indissolublement : au commencement, le Souffle plane sur une création que Dieu réalise en disant, par la Parole³.

*Par sa Parole le Seigneur a fait les Cieux,
Et toute leur armée par le Souffle de sa bouche*⁴.

Cette action de l'Esprit de Yahvé se concrétise sur les élus de Dieu : Moïse, juges, prophètes : l'Esprit en prend possession, comme une emprise de Dieu :

*L'Esprit du Seigneur tomba sur moi et me dit : « Parle »*⁵.

*Je répandrai mon Esprit sur toute chair. Vos fils et vos filles prophétiseront*⁶.

L'Esprit Saint agit dans l'Église selon une double présence :

1° d'assistance : διακονία ;

2° d'inhabitation : κοινωνία □

2. Présence d'assistance : διακονία.

L'Esprit-Saint est à l'œuvre dans les *Actes des Apôtres*, « Évangile de l'Esprit », comme dans les « actes » des Apôtres : il assure leur efficacité salutaire, ainsi qu'aux actes des successeurs des apôtres, pour prolonger la mission rédemptrice du Christ.

L'Esprit est donné à l'Église pour :

1°/ achever et perfectionner l'œuvre du Christ en lui donnant sens et fécondité ;

¹ Jn 20, 22.

² Jn 19, 30.

³ Cf Y. CONGAR, *La Parole et le Souffle*, p. 35 sqq. Gn 1, 2sqq.

⁴ Ps 33, 6.

⁵ Ez 11, 5 ; Cf Ez 37.

⁶ Jl 3, 1, cité par saint Pierre à la Pentecôte, Ac 2, 16-21.

2°/ assurer une présence infaillible du Christ, dans les sacrements (pouvoir d'ordre), dans les actes suprêmes du Magistère, et à un degré moindre dans le reste du Magistère (pouvoir de juridiction) ;

3°/ édifier le Corps du Christ : y collaborent les charismes institutionnels et les charismes non-institutionnels, qui sont là non pour contrer, dynamiter ou juger l'exercice des charismes institutionnels, mais témoigner de la double gratuité de l'Esprit qui souffle où il veut⁷.

3. Présence d'inhabitation : κοιινωνία □

Cependant, on aurait tort de n'apporter d'importance qu'à la « diaconie » de l'Esprit, qu'il s'agisse des charismes ou de l'institution. Sa présence est plus importante que son action :

Comme le Saint-Esprit réalise l'unité de l'Église la plus profonde et la plus décisive non par la voie de cadres et de lois extérieurs, mais par le moyen d'une inclination intérieure et vitale, en orientant les âmes par l'amour, dans le sens de la communion et de l'unanimité ; ainsi le même Saint-Esprit réalise-t-il la rectitude de la croyance et l'unité dans la foi moins par la voie de cadres et de formules extérieurs que par une inclination intérieure et vitale des âmes, en qui il opère, aux mêmes vérités et à la même œuvre de vie⁸.

L'Esprit-Saint réalise la communion dans l'amour qui caractérise l'Église, non plus comme simple instrument de salut (dans l'ordre des moyens), mais comme communion de grâce (dans l'ordre de la fin) :

présence d'assistance de l'Esprit	διακονία	Église instrument de salut
présence d'inhabitation de l'Esprit	κοινωνία	Église communion de grâce

De même que l'Esprit opère la communion au sein de la Trinité, il est à l'œuvre dans l'Église pour opérer la communion des hommes avec Dieu et des hommes entre eux.

Si l'Esprit n'était pas présent, l'Église ne formerait pas un tout bien consistant : la consistance de l'Église manifeste la présence de l'Esprit⁹.

Toute la Tradition, dans toutes ses professions de foi, lie toujours l'article de foi concernant l'Église à celui concernant le Saint Esprit : c'est Jésus qui envoie l'Esprit pour constituer et sanctifier l'Église.

Puisque le témoignage de la foi comme la garantie du salut ont pour caution les trois Personnes, nécessairement la mention de l'Église s'y trouve ajoutée. Car là où sont les Trois, Père, Fils et Esprit Saint, là aussi se trouve l'Église, qui est le corps des Trois¹⁰.

⁷ Cf. LG 12.

⁸ Y. CONGAR, *Esquisses du mystère de l'Église*, US 8, p. 133, à propos de *L'Unité dans l'Église* de Moehler.

⁹ SAINT JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie sur la Pentecôte*, I, PG 50, 459.

¹⁰ TERTULLIEN, *De baptismo*, 6, « Sources chrétiennes, 35 », 1952, p. 75.

Lorsque les grands scolastiques commentent le *Credo*, ils expliquent qu'on ne peut croire en l'Église une, sainte, catholique et apostolique, comme l'on croit en Dieu-Trinité. Il faut en fait croire en l'Esprit Saint qui unifie, sanctifie, catholicise et apostolicise l'Église.

On dit : [« Je crois en la sainte Église »]. Or, tout article de foi se fonde dans la vérité divine et éternelle, non sur la vérité créée, car toute créature est vaine et n'a pas de vérité ferme. Ainsi cet article doit-il être ramené à l'œuvre propre du Saint-Esprit, c'est-à-dire à « Je crois en l'Esprit-Saint », non seulement en lui-même, comme l'énonce l'article précédent, mais je crois en lui également quant à son œuvre propre qui est de sanctifier l'Église. Cette sainteté, il la communique dans les sacrements, les vertus et les dons, qu'il distribue pour consommer la sainteté, et enfin dans les miracles et les grâces de type charismatique — donis gratis datis — tels que la sagesse, la science, la foi, le discernement des esprits, les guérisons, la prophétie et tout ce que l'Esprit donne ainsi pour manifester la sainteté de l'Église¹¹.

L'Esprit Saint est co-instituant de l'Église avec le Christ ; l'Église naît de la complémentarité de leurs missions. *L'Église, comme organisme de connaissance et d'amour, est toute suspendue à ces missions. Elle est la fécondité, hors de Dieu, des processions trinitaires¹².*

Dieu sera glorifié dans l'ouvrage par lui modelé, lorsqu'il l'aura rendu conforme et semblable à son Fils. Car, par les mains du Père, c'est-à-dire par le Fils et l'Esprit saint, c'est l'homme qui devient à l'image et à la ressemblance de Dieu¹³.

C'est véritablement la même forme, la même âme, qui inspire, anime l'Église dans son institution comme dans ses libres motions :

L'Esprit soutient la hiérarchie pastorale et dirige par elle les communautés, mais il fait bien plus que cela. Il n'assure pas l'unité par mode de pression et de réduction à une copie conforme, mais par la voie plus fine de la communion [...] L'Esprit, unique et omniprésent, transcendant et intérieur à tous, subtile et souverain, respectueux des libertés et puissant pour les inspirer, peut promouvoir le plan de Dieu qui s'exprime dans les mots : communion, plusieurs en un, unipluralité. Au terme, il y aura « Dieu en tous » (1 Co 15,28), c'est-à-dire une vie unique animant une multitude sans profaner l'intériorité de quiconque : comme au Sinäï, Yahvé embrasait le buisson sans le consumer¹⁴.

Pour aller plus loin :

- CONCILE VATICAN II, *Constitution « Lumen Gentium »*, chapitre 1.
- LAURENTIN, R., *L'Esprit-Saint, cet inconnu*, éd. Fayard.

¹¹ SAINT ALBERT LE GRAND, *De sacrificio Missæ*, II, ch. 9, a. 9.

¹² CONGAR, Y., *Je crois en l'Esprit-Saint*, op. cit., p. 18.

¹³ SAINT IRÉNÉE, *Contre les hérésies*, V, 6,1.

¹⁴ CONGAR, Y., *Je crois en l'Esprit-Saint*, op. cit., p. 28-29.